

Pendant l'été, tous les régimes ne sont pas bons à prendre à la DNGCD...

Cfdt:

DOUANE
DNGCD

RÉGIME DE DUPES

L'été... son soleil, ses barbecues... mais aussi ses rumeurs et ses coups de chaud... et ses coups en douce...

Dans la chaleur de l'été, certains esprits retors essaient manifestement de relancer l'idée d'une expérimentation à marche forcée du nouveau régime minceur de la DNGCD (sur un plan purement RH on vous rassure). Ce régime c'est le mythique régime « patrouilleur », ou comment faire plus avec moins de personnel (en revisitant la fameuse doctrine du « travailler plus »... pour gagner moins... drôle de deal...).

Il se murmure dans les milieux autorisés que certains aimeraient se débarrasser des brebis galeuses (comprendre celles qui ne veulent pas suivre la voix de la raison, autrement dit celle des directeurs et de la DNGCD) pour laisser le champ libre à une expérimentation dès que possible (osons l'appeler « préfiguration » c'est un terme à la mode à la DNGCD...). Nous ne sommes pas dupes, nous savons pertinemment que cette expérimentation ne pourra déboucher que sur un satisfecit général, un constat de succès et d'euphorie sans précédent, c'est déjà écrit dans le compte-rendu à venir quand la mascarade sera terminée (notre huissier habituel a l'habitude des enveloppes scellées où tout est déjà écrit...).

Le régime de travail des marins est décidément le credo et le fer de lance d'une DNGCD qui tente par tous les moyens de boucher les trous laissés par des années d'errance et de manque d'anticipation en y posant la rustine du « régime patrouilleur »... Ou comment faire porter la charge de cette incurie sur les agents en leur offrant un régime patrouilleur allégé (en heures pas en travail, bien sûr!). Et oui, il ne faut pas rêver... les BGC sélectionnées pourront bénéficier de tous les inconvénients du régime patrouilleur sans profiter de tous ses avantages... exit la cote à l'année, on parle d'une validation de la cote à 15 jours. Les PEI et les carénages en heures de mer ? Bien sûr, à condition d'être dans les petits papiers du chef d'unité et d'être cotés lors de ceux-ci...

Pour la CFDT, le compte n'y est pas ! C'est un marché de dupes auquel nous convie la DNGCD. Aucune proposition de compensation autre qu'indemnitaires ne nous est proposée (pour rappel, ces indemnités ne sont pas offertes, elles sont dues pour les heures effectuées en mer ou en heures pénibles, elles ne constituent nullement une compensation des efforts consentis dans le cadre des 16/24ème !). Bref, la proposition consiste à travailler 33 % à 50 % de plus pour 15 % d'indemnitaires en plus... joli tour de passe-passe... La Réduction du Temps de Travail revue à l'envers (comment travailler 48H payés 35...) ! Ce subterfuge a pour seul but de remettre en cause les fondements des décrets qui régissent l'organisation et le temps de travail au sein de la DNGCD. On commence par les BGC, mais qui sait, d'ici quelque temps, tout navire qui fait de la patrouille peut devenir un patrouilleur (ne rigolez pas, c'est la réflexion de fond qui sous-tend le dispositif...).

L'argument avancé selon lequel nous ne serions pas assez disponibles pour traiter 85 % des renseignements qui nous sont transmis n'est qu'une pure vue de l'esprit et ne sert les intérêts que de ceux qui veulent y croire.

Bref, afin d'éviter toute méprise, nous rappelons que la CFDT reste opposée à toute forme d'expérimentation, quelle qu'elle soit, en dehors du cadre légal existant (décrets actuels et règles ARTT comprises). En outre, nous rappelons que nous exigeons le suivi de la voie réglementaire (FS et CSA compris) avant toute tentative de modification des conditions de travail des agents (au travers des fiches d'impacts réglementaires le cas échéant). Toute promesse ou engagement quel qu'il soit est nul et non avenu... Si certains veulent s'affranchir du dialogue social, nous saurons y répondre comme il se doit.

